

CH. V - PÉCHÉ ET CONVERSION

Au début de notre parcours, nous avons redécouvert le dessein merveilleux de notre Père pour chacun de nous : faire de nous ses fils et filles adoptifs dans le Christ, par l'Esprit, et nous combler de ses bénédictions.

Puis nous avons vu comment Satan, l'adversaire, a entraîné nos premiers parents à se détourner du Père, si bien qu'ils ont perdu leur dignité d'enfants de Dieu, et ont provoqué l'irruption dans le monde du péché, du mal et de la mort.

Mais le Père n'a pas abandonné son dessein d'amour pour les hommes. Il a d'abord choisi Israël, et l'a formé par les prophètes dans l'espérance du salut. Puis il a envoyé son propre Fils partager notre condition humaine et nous sauver.

Baptisés dans le Christ, nous avons été purifiés de nos péchés ; le Père nous a rendu toute notre dignité d'enfant de Dieu, et nous invite à accueillir jour après jour toutes les bénédictions qu'il nous communique par l'Esprit.

Cependant, nous n'avons pas retrouvé l'état de « justice originelle » qui était celui d'Adam et Eve (cf. CEC n° 376) : nous restons des êtres limités, blessés et inclinés au péché.

Mais le Seigneur veut nous restaurer tout entiers. Or, ce qui blesse le plus notre vie spirituelle et nous empêche de parvenir au vrai bonheur, c'est le péché. Elles l'oublient, toutes les recherches non chrétiennes de guérison ou de bien-être qui abondent aujourd'hui, spécialement dans la nébuleuse du Nouvel-Age. Mais ils risquent aussi de l'oublier les chrétiens qui demandent à Dieu leur guérison, mais restent dans une attitude victimiste et ne réalisent pas qu'ils ont aussi à vivre une conversion

D'ailleurs peut-être est-ce pour cela que certains ne sont pas exaucés : à quoi leur servirait d'être guéris s'ils continuaient à vivre dans le péché au risque de perdre leur âme (cf. Mt 16,26) ? On peut être sauvé sans être guéri, mais il serait finalement préjudiciable d'être guéri sans être sauvé !

Dans un parcours de restauration intérieure, la première démarche, et la plus importante, est de demander à Dieu la guérison de notre « esprit » - de notre « cœur profond » - afin que nous puissions vivre en communion avec notre Père, par le Fils, dans l'Esprit, et que nous devenions chaque jour un peu plus *saints et irréprochables sous son regard, dans l'amour* (Ep 1,4).

Il nous faut donc comprendre ce qu'est le péché, et reconnaître nos péchés pour les remettre à la miséricorde du Seigneur qui veut notre bonheur.

1 – LE PÉCHÉ ORIGINEL ET SES CONSÉQUENCES (CEC n° 396 à 411)

L'archétype du péché est celui d'Adam et Eve décrit au ch. 3 de la Genèse. Le Catéchisme de l'Eglise catholique en souligne d'abord deux traits essentiels :

« L'homme, tenté par le diable, a laissé mourir dans son cœur la confiance envers son créateur (cf. Gn 3, 1-11) et, en abusant de sa liberté, a *désobéi* au commandement de Dieu. C'est en cela qu'a consisté le premier péché de l'homme (cf. Rm 5, 19). Tout péché, par la suite, sera une **désobéissance à Dieu** et un **manque de confiance** en sa bonté. » (CEC n° 397)

La **confiance** est le premier pilier de l'Alliance. Vis-à-vis de Dieu, elle se traduit par la foi et conduit à l'obéissance. Dans la famille, elle est à la base de la relation. Dès que ce pilier est atteint tout le reste s'effondre : les couples se disloquent ; les relations entre parents et enfants se dégradent.

Le péché est d'abord un manque de foi en Dieu et un manque de confiance en l'autre ; ensuite une désobéissance par rapport à la Loi divine transmise par l'Eglise.

Le CEC poursuit :

« Dans ce péché, l'homme s'est *préféré* lui-même à Dieu, et par là même, il a méprisé Dieu : il a fait choix de soi-même contre Dieu, contre les exigences de son état de créature et dès lors contre son propre bien. » (CEC n° 398)

La confiance disparue, l'**amour** – deuxième pilier de l'Alliance – est atteint : l'homme se préfère lui-même au mépris de Dieu. Il cède ainsi à l'égoïsme, à l'orgueil et à l'esprit d'indépendance, qui font tellement de ravages dans nos relations avec Dieu et avec nos frères – dans le couple, dans la famille, dans la société -, parce qu'ils sont à l'opposé de l'attitude de don, à l'humilité et à la dépendance d'amour, qui caractérisent l'amour vrai.

Lorsque le Père n'est plus reconnu et aimé, les hommes ne savent plus être frères, et le péché vient fausser leurs relations.

« L'harmonie dans laquelle ils étaient, établie grâce à la justice originelle, est détruite ; la maîtrise des facultés spirituelles de l'âme sur le corps est brisée (cf. Gn 3, 7) ; l'union de l'homme et de la femme est soumise à des tensions (cf. Gn 3, 11-13) ; leurs rapports seront marqués par la convoitise et la domination (cf. Gn 3, 16). » (CEC n° 400)

Soulignons une affirmation dont il nous faut prendre la mesure : « La maîtrise des facultés spirituelles de l'âme sur le corps est brisée. » Les facultés spirituelles sont l'intelligence, qui nous permet de connaître ce qui est bien, et la volonté, qui nous permet d'y adhérer, d'aimer. (Cf. CEC n°1704 à 1706)

Cet amour s'incarne à travers nos « passions » (sentiments). Par exemple, si nous voulons le bonheur de notre conjoint et de nos enfants, nous allons *aimer* ce bien, nous *désirerons* le meilleur pour eux, et nous serons *heureux* si ce bien leur arrive ; à l'inverse, nous *détesterons* ce qui peut leur nuire, nous nous efforcerons de *l'écartier*, et serons *tristes* si ce malheur leur arrive (ce sont six des onze « passions » principales relevées par saint Thomas d'Aquin).

Le péché – manque de confiance, égoïsme, orgueil, indépendance, etc. – vient perturber nos sentiments et, dès lors, nos « passions » peuvent être faussées ou détournées de leur objet, et nous conduire à d'autres péchés. Comme « la maîtrise des facultés spirituelles de l'âme sur le corps est brisée », nous parvenons encore à comprendre où est le bien, mais « la loi du péché » en nous nous pousse à faire le mal (cf. Rm 7), jusqu'à ce que nous nous ouvrons à l'Esprit qui nous libère, nous purifie et nous fortifie dans la lutte contre le péché.

A titre d'exemple, relevons cette autre affirmation du n° 400 du CEC : « L'union de l'homme et de la femme est soumise à des tensions ; leurs rapports seront marqués par la convoitise et la domination. » Après le péché originel, les relations dans le couple sont vécues non dans le don, mais de façon captative, non dans la soumission mutuelle (cf. Ep 5,21), mais dans la domination. La « concupiscence » est à l'œuvre pour dénaturer l'amour et pervertir les relations humaines.

« Depuis ce premier péché, affirme le CEC, une véritable « invasion » du péché inonde le monde » (CEC n° 401) : tous les péchés découlent du péché originel ; « la corruption est universelle. » (CEC n° 401)

Le CEC ajoute : « Dans l'histoire d'Israël, le péché se manifeste fréquemment, surtout comme une infidélité au Dieu de l'alliance et comme transgression de la Loi de Moïse. » (CEC n° 401) L'infidélité est contraire à la vertu d'**espérance**, troisième pilier de l'Alliance. C'est vrai dans la relation à Dieu, comme dans le couple – le nombre de divorces aujourd'hui est impressionnant -, et dans la relation entre parents et enfants – beaucoup de ceux-ci aujourd'hui ne voient plus l'un de leurs parents-.

Notre réflexion nous permet de conclure que, vis-à-vis de Dieu, le péché est fondamentalement contraire aux trois vertus théologiques de foi, de charité et d'espérance (cf. CEC n° 1812 à 1829). Le Père attend de nous une confiance inébranlable en lui, un amour « de tout notre cœur, de toute notre âme, de toute notre force, et de toute notre pensée » (Lc 10,27), et une ferme espérance en la vie éternelle auprès de lui. Voilà pourquoi l'Eglise nous invite à prier les actes de foi, de charité et d'espérance !

Lorsque nous naissons, nous sommes tous affectés par le péché originel « qui est mort de l'âme » (CEC n° 403). Comment cela est-il possible ? C'est un mystère, affirme le CEC. « Mais nous savons par la Révélation qu'Adam avait reçu la sainteté et la justice originelles non pas pour lui seul, mais pour toute la nature humaine : en cédant au tentateur, Adam et Eve commettent un *péché personnel*, mais ce péché affecte la *nature humaine* qu'ils vont transmettre *dans un état déchu* (cf. Cc. Trente : DS 1511-1512). C'est un péché qui sera transmis par propagation à toute l'humanité, c'est-à-dire par la transmission d'une nature humaine privée de la sainteté et de la justice originelles. » (CEC n° 404)

Heureusement le Père ne nous a pas abandonnés au pouvoir de la mort : il a envoyé son Fils pour nous sauver, et, au baptême, il réalise en nous une œuvre merveilleuse : « Le Baptême, en donnant la vie de la grâce du Christ, efface le péché originel et retourne l'homme vers Dieu, mais les conséquences pour la nature, affaiblie et inclinée au mal, persistent dans l'homme et l'appellent au combat spirituel. » (CEC n° 405)

Il importe de bien comprendre ceci. Lorsque nous recevons le pardon de Dieu dans le sacrement de réconciliation, ou lorsque nous lui demandons une grâce de guérison intérieure, nous rêvons que par la suite, nous n'ayons plus de problème, comme si nous étions de nouveau au paradis. Or nous faisons l'expérience douloureuse que nous rechutons : nous commettons à nouveau certains péchés, et nos problèmes relationnels resurgissent, quoique amoindris après les grâces reçues. Le paradis, ce sera à la fin de notre vie ; pour l'heure, même si au baptême nous avons reçu une « guérison radicale » par rapport au péché originel, et même si tous nos péchés sont pardonnés dans le sacrement de réconciliation, nous gardons une nature « affaiblie et inclinée au mal (cette inclination au mal est appelée « concupiscence ») », ce qui requiert de nous un combat spirituel. Le CEC précise plus loin : « Ce combat est celui de la conversion en vue de la sainteté et de la vie éternelle à laquelle le Seigneur ne cesse de nous appeler. » (CEC n°1426)

Ce combat, nous devons le mener jusqu'à la fin de notre vie dans un monde qui *gît tout entier au pouvoir du mauvais* (1 Jn 5,19) : « Un dur combat contre les puissances des ténèbres passe à travers toute l'histoire des hommes ; commencé dès les origines, il durera, le Seigneur nous l'a dit, jusqu'au dernier jour. Engagé dans cette bataille, l'homme doit sans cesse combattre pour s'attacher au bien ; et non sans grands efforts, avec la grâce de Dieu, il parvient à réaliser son unité intérieure (GS 37, § 2). » (CEC n° 409)

2 – QU'EST-CE QUE LE PÉCHÉ ?

Lorsque nous nous préparons à vivre le sacrement de Pénitence, nous avons parfois du mal à identifier et à reconnaître nos péchés. C'est encore plus vrai pour les baptisés qui ne se sont pas confessés depuis (très) longtemps. Il y a en effet un mécanisme d'aveuglement chez les pécheurs : plus ils pèchent et plus ils s'enfoncent dans les ténèbres (cf. Jn 3,19). Mais en venant à la lumière du Christ, on prend conscience de ses ténèbres : c'est en contemplant l'amour parfait du Seigneur que l'on réalise combien on aime peu et mal.

Jésus est venu nous révéler la miséricorde du Père pour les pécheurs (cf. CEC n°1846). Mais nous ne pouvons expérimenter cette miséricorde que si nous reconnaissons nos péchés :

« " Dieu nous a créés sans nous, il n'a pas voulu nous sauver sans nous " (S. Augustin, serm. 169, 11, 13 : PL 38, 923). L'accueil de sa miséricorde réclame de nous l'aveu de nos fautes. " *Si nous disons : 'Nous n'avons pas de péché', nous nous abusons, la vérité n'est pas en nous. Si nous confessons nos péchés, Il est assez fidèle et juste pour remettre nos péchés et nous purifier de toute injustice* " (1 Jn 1, 8-9). » (CEC n°1847)

C'est l'**Esprit de vérité** qui nous révèle notre péché, Jean-Paul II l'affirme : « Tel un médecin qui sonde la plaie avant de la panser, Dieu, par sa Parole et par son Esprit, projette une lumière vive sur le péché : « La conversion *requiert la mise en lumière du péché*, elle contient en elle-même le jugement intérieur de la conscience. On peut y voir la preuve de l'action de l'Esprit de vérité au plus profond de l'homme, et cela devient en même temps le commencement d'un nouveau don de la grâce et de l'amour : " *Recevez l'Esprit Saint* ". Ainsi, dans cette " mise en lumière du péché " nous découvrons *un double don* : le don de la vérité de la conscience et le don de la certitude de la rédemption. L'Esprit de vérité est le Consolateur (DeV 31). » (CEC n°1848)

Mais *qu'est-ce que le péché* ? Le CEC le précise : « Le péché est une faute contre la raison, la vérité, la conscience droite ; il est un manquement à l'amour véritable, envers Dieu et envers le prochain, à cause d'un attachement pervers à certains biens. » (CEC n°1849)

« Le péché est une faute contre la raison, la vérité, la conscience droite. » Dieu nous a donné l'intelligence pour que nous puissions connaître la vérité, et il nous éclaire par la voix de notre conscience (cf. CEC n°1706). Certes, l'homme, blessé par le péché originel, est « sujet à l'erreur » (CEC n°1707).

« Errare humanum est », dit-on : « se tromper est humain ». Mais l'adage ajoute : « perseverare in errore diabolicum » : « persévérer dans l'erreur est diabolique ». En effet, Satan est *le père du mensonge* (Jn 8,44). Après le baptême, l'Esprit de vérité vient au secours de l'homme afin de le *conduire à la vérité tout entière* (Jn 16,13) et de *confondre le monde en matière de péché* (Jn 16,8). Pour désigner le péché, saint Jean utilise ici le mot hamartia/peccatum, qui signifie littéralement « faux-pas, **erreur**. »

Le péché est aussi « un manquement à l'amour véritable, envers Dieu et le prochain. » Le Père nous a donné la liberté et la volonté pour que nous choissions d'aimer. Si nous ne le faisons pas, nous péchons en pensée, en parole, par action et par omission. Dieu aime de façon parfaite, et nous demande d'aimer comme lui.

Or nous sommes toujours bien en deçà de cette perfection qu'il nous commande. C'est pourquoi nous sommes toujours en **dette** vis-à-vis de lui et vis-à-vis de nos frères. C'est ce mot « dette » - opheilèma/debitum – que Jésus emploie dans le « Notre Père ». Sachant que le Père nous commande d'aimer même nos ennemis (Mt 5,44) et de toujours pardonner à ceux qui nous ont offensés (Mt 18,22), nous réalisons combien nous péchons et avons besoin de la grâce du Seigneur pour aimer toujours mieux et davantage.

Le péché est aussi « un attachement pervers à certains biens ». L'homme pécheur, qui a rejeté Dieu, cède « à la triple concupiscence qui le soumet aux plaisirs des sens, à la convoitise des biens terrestres et à l'affirmation de soi contre les impératifs de la raison. » (CEC n° 377) Au lieu de mettre Dieu à la première place, il absolutise le plaisir (sexe, alcool, drogue...), le pouvoir (politique, économique, financier, mais aussi domestique), ou la gloire (sport, musique, mais aussi amour propre). Il peut même idolâtrer son conjoint, ses enfants (ou l'un d'eux), son travail, ses engagements – même caritatifs ou ecclésiaux. Tout ce qui prime sur l'amour de Dieu et la charité envers le prochain est une forme d'idolâtrie, qu'il faut soit abandonner (les addictions), soit purifier (l'amour du conjoint, des enfants, du travail). Pour désigner cette forme de péché l'Écriture utilise le mot paraptôma, « **chute** », qui signifie que l'on s'est trompé de but, comme Adam et Eve qui ont voulu devenir par eux-mêmes *comme des dieux* (Gn 3,5 ; Rm 5,17).

Du fait de « l'invasion du péché dans le monde » (CEC n°401), **la variété des péchés est grande**. Saint Paul en fournit plusieurs listes : 1 Co 5 10s ; 6,9s ; 2 Co 12,20 ; Ga 5,19,21 ; Rm 1, 29-31 ; Col 3,5-8 ; Ep 5,3 ; 1 Tm 1,9 ; Tt 3,3 ; 2 Tm 3,2-5. Le CEC énumère plusieurs manières de les classer :

« On peut distinguer les péchés selon leur objet, comme pour tout acte humain, ou selon les vertus auxquelles ils s'opposent, par excès ou par défaut, ou selon les commandements qu'ils contrarient. On peut les ranger aussi selon qu'ils concernent Dieu, le prochain ou soi-même ; on peut les diviser en péchés spirituels et charnels, ou encore en péchés en pensée, en parole, par action ou par omission. La racine du péché est dans le cœur de l'homme, dans sa libre volonté, selon l'enseignement du Seigneur : " Du cœur en effet procèdent mauvais desseins, meurtres, adultères, débauches, vols, faux témoignages, diffamations. Voilà les choses qui rendent l'homme impur " (Mt 15, 19). Dans le cœur réside aussi la charité, principe des œuvres bonnes et pures, que blesse le péché. » (CEC n°1853)

Remarquons la référence aux **vertus**. Le Seigneur vient au secours de l'homme pécheur en lui donnant les vertus théologiques de foi, de charité et d'espérance, « qui disposent les chrétiens à vivre en relation avec la Sainte Trinité » (CEC n°1812). « Les vertus théologiques fondent, animent et caractérisent l'agir moral du chrétien. Elles informent et vivifient toutes les vertus morales. » (CEC n°1813) Parmi celles-ci, quatre jouent un rôle de charnières : la prudence, la justice, la force et la tempérance. « Pour cette raison on les appelle « cardinales » ; toutes les autres se regroupent autour d'elles ». (CEC n°1805)

Dans le combat spirituel auquel nous sommes appelés, nous devons lutter pour développer en nous ces vertus, car « les vertus morales sont humainement acquises. Elles sont les fruits et les germes des actes moralement bons. » (CEC n°1804) Si nous ne le faisons pas, nous risquons de laisser se développer en nous les péchés, car « le péché crée un entraînement au péché ; il engendre le vice par la répétition des mêmes actes. » (CEC n°1865) « **Les vices** peuvent être rangés d'après les vertus qu'ils contrarient, ou encore rattachés aux péchés capitaux (...) : l'orgueil, l'avarice, l'envie, la colère, l'impureté, la gourmandise, la paresse ou acédie. » (CEC n°1866) Dans un parcours de restauration intérieure, il est important de prendre en compte cette dimension de combat pour développer les vertus et rejeter les péchés ou les vices : c'est le combat de toute une vie ! La grâce nous est offerte, mais nous devons aussi faire tous nos efforts pour progresser en sainteté.

Par exemple, beaucoup de chrétiens se plaignent de ne pas avoir le temps de prier, excusant ainsi leur paresse ou acédie. Or les français passent en moyenne trois heures par jour devant leur télévision, ce qui fait un jour entier par semaine, cinquante jours entiers par an, et à peu près dix années entières de leur vie devant le petit écran ! S'ils veulent trouver du temps pour prier, ils n'ont qu'à appuyer sur leur télécommande pour éteindre leur poste : cela ne demande pas un gros effort, mais personne ne le fera à leur place !

Le CEC précise aussi : « On peut distinguer les péchés (...) selon les commandements qu'ils contrarient. » En effet, **les commandements** transmis par Moïse constituent le fondement de la loi morale. Jésus est venu non pas les abolir, mais mes parfaire.

« **La Loi évangélique accomplit les commandements** de la Loi. Le Sermon du Seigneur, loin d'abolir ou de dévaluer les prescriptions morales de la Loi ancienne, en dégage les virtualités cachées et en fait surgir de nouvelles exigences : il en révèle toute la vérité divine et humaine. Il n'ajoute pas de préceptes extérieurs nouveaux, mais il va jusqu'à réformer la racine des actes, le cœur, là où l'homme choisit entre le pur et l'impur (cf. Mt 15, 18-19), où se forment la foi, l'espérance et la charité, et avec elles, les autres vertus. L'Évangile conduit ainsi la loi à sa plénitude par l'imitation de la perfection du Père céleste (cf. Mt 5, 48), par le pardon des ennemis et la prière pour les persécuteurs, à l'instar de la générosité divine (cf. Mt 5, 44). » (CEC n°1968)

La Loi évangélique a été elle-même reprise et développée dans la catéchèse morale des enseignements apostoliques, comme RM 12-15 ; 1 Co 12-13 ; Col 3-4 ; Ep 4-5 ; etc. (Cf. CEC n°1971).

C'est si important de respecter la Loi évangélique que Jésus, lors de sa dernière apparition aux apôtres, leur donne comme directives principales : « *Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit.* » (Mt 28,19-20) Ce sont presque les derniers mots de l'Évangile de Matthieu !

Si un chrétien contrevient gravement à la Loi de Dieu, il commet un **péché mortel**. Ce mot a disparu du langage contemporain, mais sa réalité est, hélas, très répandue. Or ses effets sont redoutables :

« Le *péché mortel* détruit la charité dans le cœur de l'homme par une infraction grave à la loi de Dieu ; il détourne l'homme de Dieu, qui est sa fin ultime et sa béatitude en Lui préférant un bien inférieur. » (CEC n°1855)

Saint Thomas d'Aquin en donne quelques exemples :

« Lorsque la volonté se porte à une chose de soi contraire à la charité par laquelle on est ordonné à la fin ultime, le péché par son objet même a de quoi être mortel... qu'il soit contre l'amour de Dieu, comme le blasphème, le parjure, etc. ou contre l'amour du prochain, comme l'homicide, l'adultère, etc ... » (in CEC n°1856)

« Pour qu'un *péché* soit *mortel* **trois conditions** sont ensemble requises : " Est péché mortel tout péché qui a pour objet une matière grave, et qui est commis en pleine conscience et de propos délibéré " (RP 17). » (CEC n°1857)

« La *matière grave* est précisée par les dix commandements selon la réponse de Jésus au jeune homme riche : " Ne tue pas, ne commets pas d'adultère, ne vole pas, ne porte pas de faux témoignage, ne fais pas de tort, honore ton père et ta mère " (Mc 10, 18). La gravité des péchés est plus ou moins grande : un meurtre est plus grave qu'un vol. La qualité des personnes lésées entre aussi en ligne de compte : la violence exercée contre les parents est de soi plus grave qu'envers un étranger. » (CEC n°1858)

«Le *péché mortel* requiert *pleine connaissance* et *entier consentement*. Il présuppose la connaissance du caractère peccamineux de l'acte, de son opposition à la Loi de Dieu. Il implique aussi un consentement suffisamment délibéré pour être un choix personnel. L'ignorance affectée et l'endurcissement du cœur (cf. Mc 3, 5-6 ; Lc 16, 19-31) ne diminuent pas, mais augmentent le caractère volontaire du péché. » (CEC n°1859)

« L'*ignorance involontaire* peut diminuer sinon excuser l'imputabilité d'une faute grave. Mais nul n'est censé ignorer les principes de la loi morale qui sont inscrits dans la conscience de tout homme. Les impulsions de la sensibilité, les passions peuvent également réduire le caractère volontaire et libre de la faute, de même que des pressions extérieures ou des troubles pathologiques. Le péché par malice, par choix délibéré du mal, est le plus grave. » (CEC n°1960)

Il importe donc de prendre la mesure de la gravité du péché mortel. Mais sans céder au désespoir, car la bonne nouvelle est que Dieu est toujours prêt à faire miséricorde au pécheur qui revient à lui et lui demande sincèrement son pardon :

« Il n'y a aucune faute, aussi grave soit-elle, que la Sainte Église ne puisse remettre. " Il n'est personne, si méchant et si coupable qu'il soit, qui ne doive espérer avec assurance son pardon, pourvu que son repentir soit sincère " (Catech. R. 1, 11, 5). Le Christ qui est mort pour tous les hommes, veut que, dans son Église, les portes du pardon soient toujours ouvertes à quiconque revient du péché (cf. Mt 18, 21-22). » (CEC n° 982)

Ce pardon, le pécheur le reçoit dans le sacrement de pénitence et de réconciliation (cf. CEC n°1856), où il vit l'expérience du fils prodigue qui se convertit et revient au Père (cf. CEC n°1439). Il retrouve ainsi toute sa dignité de fils : c'est pour lui une véritable « résurrection spirituelle » ! (CEC n°1468)

Le **péché véniel** est moins grave, car « il laisse subsister la charité, même s'il l'offense et la blesse. » (CEC n°1855) Saint Thomas donne l'exemple « des paroles oiseuses, du rire superflu. » (CEC n°1856) Les exemples de ceux-ci abondent à la télévision !

« On commet un *péché véniel* quand on n'observe pas dans une matière légère la mesure prescrite par la loi morale, ou bien quand on désobéit à la loi morale en matière grave, mais sans pleine connaissance ou sans entier consentement. » (CEC n°1862)

« Le péché véniel affaiblit la charité ; il traduit une affection désordonnée pour des biens créés ; il empêche les progrès de l'âme dans l'exercice des vertus et la pratique du bien moral ; il mérite des peines temporelles. Le péché véniel délibéré et resté sans repentance nous dispose peu à peu à commettre le péché mortel. Cependant le péché véniel ne rompt pas l'Alliance avec Dieu. Il est humainement réparable avec la grâce de Dieu. " Il ne prive pas de la grâce sanctifiante ou déifiante et de la charité, ni par suite, de la béatitude éternelle " (RP 17) :

« L'homme ne peut, tant qu'il est dans la chair, éviter tout péché, du moins les péchés légers. Mais ces péchés que nous disons légers, ne les tiens pas pour anodins : si tu les tiens pour anodins quand tu les pèses, tremble quand tu les comptes. Nombre d'objets légers font une grande masse ; nombre de gouttes emplissent un fleuve ; nombre de grains font un monceau. Quelle est alors notre espérance ? Avant tout, la confession ... (S. Augustin, ep. Jo. 1, 6). » (CEC n°1863)

« Sans être strictement nécessaire, la **confession** des fautes quotidiennes (péchés véniels) est néanmoins vivement recommandée par l'Église (cf. Cc. Trente : DS 1680 ; CIC, can. 988, § 2). En effet, la confession régulière de nos péchés véniels nous aide à former notre conscience, à lutter contre nos penchants mauvais, à nous laisser guérir par le Christ, à progresser dans la vie de l'Esprit. En recevant plus fréquemment par ce sacrement le don de la miséricorde du Père, nous sommes poussés à être miséricordieux comme lui (cf. Lc 6, 36). » (CEC n°1458)

Le CEC consacre tout un chapitre au sacrement de la pénitence et de la réconciliation (CEC 1422 à 1498). Nous ne pouvons que nous émerveiller devant « la grandeur incomparable du don que le Christ ressuscité a fait à son Église : la mission et le pouvoir de pardonner véritablement les péchés, par le ministère des apôtres et de leurs successeurs : (...) c'est un pouvoir immense ! » (CEC n° 983)

3 – VIVONS DANS UN ÉTAT DE CONVERSION PERMANENTE

L'Eglise l'affirme : « Le Baptême est le premier et principal sacrement du pardon des péchés parce qu'il nous unit au Christ mort pour nos péchés, ressuscité pour notre justification (cf. Rm 4, 25), afin que " nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle " (Rm 6, 4). » (CEC n° 977)

« Au moment où nous faisons notre première profession de Foi, en recevant le saint Baptême qui nous purifie, le pardon que nous recevons est si plein et si entier, qu'il ne nous reste absolument rien à effacer, soit de la faute originelle, soit des fautes commises par notre volonté propre, ni aucune peine à subir pour les expier (...). Mais néanmoins la grâce du Baptême ne délivre personne de toutes les infirmités de la nature. Au contraire nous avons encore à combattre les mouvements de la concupiscence qui ne cessent de nous porter au mal " (Catech. R. 1, 11, 3). » (CEC n° 978)

Tout au long de notre vie, à cause de notre faiblesse et de notre inclination au mal, conséquence du péché originel, nous péchons. N'a-t-on pas dit que le plus grand saint pêche sept fois par jour ? Alors, qu'en est-il de nous ?

Cela ne doit pas nous décourager car, dans sa miséricorde, le Seigneur nous offre le pardon de tous nos péchés à travers le ministère de l'Eglise, et nous donne sa grâce jour après jour pour que nous devenions peu à peu *saints et irréprochables sous son regard, dans l'amour*. (Ep 1,4). Accueillons avec action de grâce cette possibilité qui nous est offerte de recevoir le sacrement de pénitence aussi souvent que nous le voulons ! C'est un sacrement de guérison et de sanctification ! (Cf. CEC n°1420-1421)

Lorsqu'un non baptisé rencontre le Seigneur et décide de le suivre, il vit une « **conversion première** et fondamentale » (CEC n°1427) qui le conduit au baptême.

Ensuite, que nous ayons été baptisés bébés ou plus tard, nous devons, à cause de nos péchés, vivre dans un état de repentance et d'ouverture à la miséricorde du Seigneur.

« L'appel du Christ à la conversion continue à retentir dans la vie des chrétiens. Cette **seconde conversion** est une tâche ininterrompue pour toute l'Église qui " enferme des pécheurs dans son propre sein " et qui " est donc à la fois sainte et appelée à se purifier, et qui poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement " (LG 8). Cet effort de conversion n'est pas seulement une œuvre humaine. Elle est le mouvement du " cœur contrit " (Ps 51, 19) attiré et mû par la grâce (cf. Jn 6, 44 ; 12, 32) à répondre à l'amour miséricordieux de Dieu qui nous a aimés le premier (cf. 1 Jn 4, 10). » (CEC n°1428)

Comprenons bien : il ne s'agit pas pour nous de multiplier les rites de purification, comme le faisaient les pharisiens au temps de Jésus (cf. Mc 7). L'important, c'est « la conversion du cœur, la pénitence intérieure » (CEC n°1430).

« **La pénitence** intérieure est une réorientation radicale de toute la vie, un retour, une conversion vers Dieu de tout notre cœur, une cessation du péché, une aversion du mal, avec une répugnance envers les mauvaises actions que nous avons commises. En même temps, elle comporte le désir et la résolution de changer de vie avec l'espérance de la miséricorde divine et la confiance en l'aide de sa grâce. Cette conversion du cœur est accompagnée d'une douleur et d'une tristesse salutaires que les Pères ont appelées *animi cruciatus* (affliction de l'esprit), *compunctio cordis* (repentir du cœur) (cf. Cc. Trente : DS 1677-1678 ; 1705 ; Catech. R. 2, 5, 4). » (CEC n°1431)

« Le cœur de l'homme est lourd et endurci. Il faut que Dieu donne à l'homme un cœur nouveau (cf. Ez 36, 26-27). La conversion est d'abord une œuvre de la grâce de Dieu qui fait revenir nos cœurs à lui : " Convertis-nous, Seigneur, et nous serons convertis " (Lm 5, 21). Dieu nous donne la force de commencer à nouveau. C'est en découvrant la grandeur de l'amour de Dieu que notre cœur est ébranlé par l'horreur et le poids du péché et qu'il commence à craindre d'offenser Dieu par le péché et d'être séparé de lui. Le cœur humain se convertit en regardant vers Celui que nos péchés ont transpercé (cf. Jn 19, 37 ; Za 12, 10). » (CEC n°1432)

C'est l'Esprit Saint qui nous accorde la grâce de la conversion. (Cf. CEC n°1433)

Le CEC développe alors les multiples **formes de la pénitence** dans la vie chrétienne. Nous avons tout intérêt à les vivre, par amour pour le Seigneur, et pour grandir en sainteté !

« La pénitence intérieure du chrétien peut avoir des expressions très variées. L'Écriture et les Pères insistent surtout sur trois formes : *le jeûne, la prière, l'aumône* (cf. Tb 12, 8 ; Mt 6, 1-18), qui expriment la conversion par rapport à soi-même, par rapport à Dieu et par rapport aux autres. À côté de la purification radicale opérée par le Baptême ou par le martyre, ils citent, comme moyen d'obtenir le pardon des péchés, les efforts accomplis pour se réconcilier avec son prochain, les larmes de pénitence, le souci du salut du prochain (cf. Jc 5, 20) l'intercession des saints et la pratique de la charité " *qui couvre une multitude de péchés* " (1 P 4, 8). » (CEC n°1434)

« La conversion se réalise dans la vie quotidienne par des gestes de réconciliation, par le souci des pauvres, l'exercice et la défense de la justice et du droit (cf. Am 5, 24 ; Is 1, 17), par l'aveu des fautes aux frères, la correction fraternelle, la révision de vie, l'examen de conscience, la direction spirituelle, l'acceptation des souffrances, l'endurance de la persécution à cause de la justice. Prendre sa croix, chaque jour, et suivre Jésus est le chemin le plus sûr de la pénitence (cf. Lc 9, 23). » (CEC n°1435)

« *Eucharistie et Pénitence*. La conversion et la pénitence quotidiennes trouvent leur source et leur nourriture dans l'Eucharistie, car en elle est rendu présent le sacrifice du Christ qui nous a réconciliés avec Dieu ; par elle sont nourris et fortifiés ceux qui vivent de la vie du Christ ; " elle est l'antidote qui nous libère de nos fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels " (Cc. Trente : DS 1638). » (CEC n°1436)

« La lecture de l'Écriture Sainte, la prière de la Liturgie des Heures et du Notre Père, tout acte sincère de culte ou de piété ravive en nous l'esprit de conversion et de pénitence et contribue au pardon de nos péchés. » (CEC n°1437)

« *Les temps et les jours de pénitence* au cours de l'année liturgique (le temps du carême, chaque vendredi en mémoire de la mort du Seigneur) sont des moments forts de la pratique pénitentielle de l'Église (cf. SC 109-110 ; CIC, can. 1249-1253; CCEO, can. 880-883). Ces temps sont particulièrement appropriés pour les exercices spirituels, les liturgies pénitentielles, les pèlerinages en signe de pénitence, les privations volontaires comme le jeûne et l'aumône, le partage fraternel (œuvres caritatives et missionnaires). » (CEC n°1438)

Quand nous péchons, malgré tous nos efforts pour vivre dans la justice, nous savons que nous pouvons recourir au **sacrement de pénitence et de réconciliation**, dont la grâce est immense :

- « Les effets spirituels du sacrement de pénitence sont :
- La réconciliation avec Dieu par laquelle le pénitent recouvre la grâce ;
 - la réconciliation avec l'Église ;
 - la remise de la peine encourue par les péchés mortels ;
 - la remise, au moins en partie, des peines temporelles, suites du péché ;
 - la paix et la sérénité de la conscience, et la consolation spirituelle ;
 - l'accroissement des forces spirituelles pour le combat chrétien. » (CEC n°1496)

Béni soit le Père *riche en miséricorde* (Ep 2,4) pour un si grand sacrement !

Ainsi purifiés et relevés chaque fois que nous le recevons, nous grandissons en sainteté, et pouvons espérer, à notre mort, entrer directement dans la gloire du Ciel : « Dans ce sacrement, le pécheur, en se remettant au jugement miséricordieux de Dieu, *anticipe* d'une certaine façon *le jugement* auquel il sera soumis à la fin de cette vie terrestre. Car c'est maintenant, dans cette vie-ci, que nous est offert le choix entre la vie et la mort, et ce n'est que par le chemin de la conversion que nous pouvons entrer dans le Royaume d'où exclut le péché grave (cf. 1 Co 5, 11 ; Ga 5, 19-21 ; Ap 22, 15). En se convertissant au Christ par la pénitence et la foi, le pécheur passe de la mort à la vie " et il n'est pas soumis au jugement " (Jn 5, 24). » (CEC n°1470)

En effet, « une conversion qui procède d'une fervente charité peut arriver à la totale purification du pécheur, de sorte qu'aucune peine ne subsisterait. » (CEC n°1472)

Pour cela, « il doit s'appliquer, par les œuvres de miséricorde et de charité, ainsi que par la prière et les différentes pratiques de la pénitence, à se dépouiller complètement du " vieil homme " et à revêtir " l'homme nouveau " (cf. Ep 4, 24). » (CEC n°1473)

Comme le rappelait le Concile de Vatican II dans la constitution sur l'Église, nous sommes tous appelés à la sainteté. Avec la grâce de Dieu communiquée par l'Esprit, et en faisant les efforts de conversion que nous pouvons, nous y arriverons !

A condition de recourir fréquemment au sacrement de la pénitence et de la réconciliation, qui est vraiment un **sacrement de guérison**. Dans son *exhortation apostolique sur la réconciliation et la pénitence dans la mission de l'Eglise d'aujourd'hui*, st Jean-Paul II explique en quel sens nous pouvons entendre cette affirmation. Il s'interroge sur la fonction de ce sacrement pour celui qui y recourt :

« Selon la conception la plus ancienne de la Tradition, ce sacrement est une sorte *d'action judiciaire* ; mais celle-ci se déroule auprès d'un tribunal de miséricorde. (...) « En réfléchissant sur la fonction de ce sacrement, la conscience de l'Eglise y voit en plus (...) un aspect *thérapeutique* ou *médicinal*. Et ceci se rattache au fait de la présentation du Christ comme médecin, fréquente dans l'Evangile (cf. Lc 5,31-32 ; 9,2), son œuvre rédemptrice étant d'ailleurs souvent appelée, depuis l'antiquité chrétienne, « remède de salut ». « Je veux soigner et non pas accuser », disait saint Augustin en se référant à l'exercice de la pastorale pénitentielle, et (il ajoutait que) c'est grâce au remède de la conversion que l'expérience du péché ne dégénère pas en désespoir. Le *Rituel de la Pénitence* fait allusion à cet aspect médical du sacrement, auquel l'homme contemporain est peut-être plus sensible, en voyant dans le péché ce qu'il comporte d'erreur, et plus encore ce qu'il manifeste sur le plan de la faiblesse et de l'infirmité humaines.

« Tribunal de miséricorde ou lieu de guérison spirituelle, sous les deux aspects en même temps, le sacrement exige une connaissance de la vie intime du pécheur, pour pouvoir le juger et l'absoudre, pour le soigner et le guérir. » (n° 31-II)

Ailleurs Saint Jean-Paul II montre l'importance de ce sacrement pour les couples en difficulté : il leur permet de présenter leurs péchés au Seigneur, et de trouver ainsi la capacité de surmonter leurs tensions :

« La célébration de ce sacrement acquiert une signification particulière au plan de la vie familiale: déjà, dans la foi, les époux et tous les membres de la famille découvrent que le péché contredit l'alliance avec Dieu et aussi l'alliance entre époux et la communion de la famille; ils sont conduits maintenant à la rencontre de Dieu «riche en miséricorde» (Ép 2,4), lequel, en accordant son amour plus puissant que le péché (cf. *Dives in misericordia* 3), reconstruit et perfectionne l'alliance conjugale et la communion familiale. » (*Familiaris consortio* n° 58)

Il s'agit d'une guérison d'abord spirituelle, mais elle a un retentissement sur les sentiments des conjoints, si bien qu'on peut parler aussi d'une certaine guérison psychologique. Dans certains cas c'est encore plus fort, et la grâce du sacrement du pardon peut avoir un retentissement jusque sur une maladie qui affecte le corps.

Dans un enseignement, le père R. Halter a donné un témoignage bouleversant de la puissance avec laquelle Jésus peut agir dans le sacrement de réconciliation. Celui-ci a donné à une pénitente d'abord la paix, puis la capacité de pardonner à son conjoint dont elle était séparée, et enfin la guérison d'une addiction. :

« Cette personne, rencontrée dans une retraite, en portait très très lourd sur les épaules. Elle était séparée de son mari depuis quinze ans, et cela était survenu après des années de mariage qui avaient été un véritable calvaire : son mari buvait, et, dans ces moments-là, qu'est-ce qu'il pouvait lui faire subir ! Au point que, pour l'éducation des enfants, la séparation avait été la solution la moins mauvaise. Mais cette femme, se retrouvant seule, avait été bien fragile, et elle-même était tombée dans l'alcoolisme.

« Elle n'avait jamais remis les pieds dans une église depuis l'âge de douze ans. Et puis elle avait fait une rencontre du Seigneur assez fortuite, et était venue à cette retraite pour renouer avec la religion.

« Dès le début elle est venue recevoir le sacrement de la réconciliation ; avec beaucoup de simplicité elle a apporté toute sa vie au Seigneur à travers le prêtre.

« À un moment elle a dit : « Mais, si j'ai bien compris, je ne peux pas recevoir le pardon de Jésus tant que je n'ai pas pardonné à mon mari ! » « Vous avez bien compris le Notre Père, lui ai-je répondu. Si je ne veux pas pardonner à ceux qui m'ont fait du mal, je ne peux recevoir ce pardon de Dieu : je mets un blocage, une plaque de béton qui empêche ce pardon d'entrer en moi. » Elle a réfléchi un moment en silence et dit : « C'est vrai, cet homme avait si peu reçu dans son enfance, il était si blessé, que tout le mal qu'il m'a fait je le lui pardonne, du fond du cœur ». Bien sûr, je lui ai donné le pardon de Dieu, et ce pardon est entré dans son cœur comme un torrent !

« Elle revint le lendemain et dit : « Voilà, mon mari, sérieusement malade, vient d'entrer à l'hôpital à cinq cents mètres d'ici. Est-ce que je peux aller lui dire que je lui ai pardonné ? » Nous avons prié un moment ensemble, et je lui ai dit : « Allez-y ! »

« Elle y est allée, et pendant ce temps-là tout le groupe a prié avec elle et pour elle. Elle est entrée dans la chambre de son mari, et il l'a accueillie comme jamais il ne l'avait fait. Ils ont pu parler ensemble pendant une heure, comme jamais ils ne l'avaient fait. Lui-même, avant qu'elle parte, lui a demandé pardon. Avant de le quitter, elle a passé à son cou la médaille miraculeuse qu'elle portait. Cet homme, qui n'avait jamais mis les pieds dans une église depuis l'âge de douze ans, découvrait la miséricorde de Dieu en acte.

« Ce soir-là, durant l'Eucharistie, cette femme a été radicalement guérie de l'alcoolisme, à la suite de ce pardon donné à son mari, et du pardon reçu de Dieu. Le mari a été rappelé auprès de Dieu dix jours plus tard. C'est incroyable comme cette femme, aujourd'hui, continue à vivre dans la paix et dans la joie données par le sacrement de réconciliation ! »

Ce sacrement nous permet de recevoir le pardon de Dieu, mais nous invite aussi à pardonner à ceux qui nous ont offensés. Cette deuxième démarche est essentielle dans un processus de restauration intérieure, nous le verrons dans la septième étape !

Dans le **Catéchisme de l'Église catholique**, on lira avec profit les numéros : 396 à 412 : le péché originel ; 976 à 987 : Je crois au pardon des péchés ; 1846 à 1876 : le péché ; 1422 à 1498 : le sacrement de la pénitence et de la réconciliation ; 2838 à 2845 : Pardonne-nous nos offenses.